

# Zone de Restructuration de Défense (Z.R.D.) en Haute-Saône



## QU'EST-CE QU'UNE ZRD ?

La création d'une Zone de Restructuration de Défense (ZRD) est une **mesure d'accompagnement supplémentaire aux actions intégrées dans la Contribution pour le remboursement de la dette sociale** (CRSD).

Les mesures découlant de la ZRD se traduisent par la **mise en œuvre d'avantages fiscaux** au profit des entreprises qui s'implantent ou qui créent de l'activité nouvelle dans la zone ZRD.

## LES DIFFERENTES MESURES

Il existe deux types de mesures pour des périmètres différents :

### DISPOSITIF DE ZRD DE NIVEAU 1

#### *Bénéficiaires*

Les entreprises nouvelles ou existantes, qui créent des activités nouvelles sur un territoire zoné ZRD.

*Exemple : depuis la publication de l'arrêté au Journal Officiel du 12 février 2016, la zone d'emploi de Lure/Luxeuil en Haute-Saône, a été ajoutée à la liste des territoires éligibles au dispositif ZRD.*

#### *Conditions d'éligibilité*

- Les zones d'emploi caractérisées par une perte d'au moins 50 emplois directs du fait des restructurations.
- Les zones d'emplois couvertes par un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD).
- Les zones d'emplois répondant à l'un des quatre critères socio-économiques définis dans le décret n°2009-555 du 19 mai 2009 : taux de chômage, variation annuelle de population, variation du nombre d'emplois, rapport entre la perte locale d'emplois directs et la population salariée.

#### *Conditions d'application*

Trois ans par rapport à une année de référence N (N-1, N+1).

## ***Types d'exonérations***

- Exonération totale pendant 5 ans puis dégressive pendant 2 ans de l'impôt sur les sociétés ou de l'impôt sur le revenu.
- Exonération totale pendant 3 ans puis dégressive pendant 2 ans de cotisations patronales de sécurité sociale et d'allocations familiales.
- Exonération pendant 5 ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB).
- Exonération pendant 5 ans de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

## **DISPOSITIF DE ZRD DE NIVEAU 2**

### ***Bénéficiaires***

Les communes sur lesquelles est située l'emprise foncière militaire (Baudoncourt, Breuches, La Chapelle-les-Luxeuil, Saint-Sauveur).

### ***Conditions de l'éligibilité***

- Les communes caractérisées par une perte d'au moins 50 emplois directs du fait des restructurations.
- Les communes couvertes par un contrat de redynamisation de site de défense (CRSD)

### ***Conditions d'application***

Trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier de l'année de référence N.

### ***Types d'exonération***

Crédit d'impôt de contribution économique territoriale (CFE) de 750 € par salarié au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N-1 pour les commerçants et artisans en micro-entreprises.



PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE  
B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX

TEL. : 03.84.77.70.00 FAX. : 03.84.76.49.60  
Mél : [prefecture@haute-saone.gouv.fr](mailto:prefecture@haute-saone.gouv.fr)  
[www.haute-saone.gouv.fr](http://www.haute-saone.gouv.fr) / [@prefet70](https://twitter.com/@prefet70) /  
[www.facebook.com/prefecture-de-la-haute-saone](https://www.facebook.com/prefecture-de-la-haute-saone)